



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

L'honorable Lena Metlege Diab
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
365, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Objet : Association canadienne de la construction - Soumission aux consultations 2026 sur la réforme potentielle d'Entrée Express

Soumis par courriel à : IRCC.Minister-Ministre.IRCC@cic.gc.ca

Madame la Ministre,

Alors que le gouvernement cherche à accélérer la réalisation de grands projets, de logements et d'infrastructures visant à construire un Canada fort pour tous, ce n'est que récemment que le Canada a commencé à reconnaître qu'il ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante pour tenir cette promesse. Bien que l'engagement de former, d'embaucher et de recruter des jeunes canadiens au niveau national pour combler cette lacune est très bienvenu, il faudra des décennies pour combler le manque de main-d'œuvre de cette façon. En l'absence d'une immigration ciblée, il existe un risque important de ne pas pouvoir répondre aux besoins de construction au rythme et à l'échelle requis par l'économie.

En tant que porte-parole national de l'industrie canadienne de la construction, l'Association canadienne de la construction (ACC) représente 18 000 entreprises membres grâce à une structure intégrée composée de 57 associations partenaires locales et provinciales. Notre industrie emploie plus de 1,63 million de personnes et génère pour l'économie environ 170 G\$ par an, soit 7,3 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada. En d'autres mots, elle contribue énormément à la croissance économique canadienne. Nous sommes très heureux de pouvoir nous exprimer sur les réformes potentielles à Entrée Express (EE), qui constituent depuis longtemps une priorité dans le cadre des activités de développement de la main-d'œuvre menées par l'ACC. À l'heure où le gouvernement met l'accent sur la réalisation de projets majeurs et de construction nationale, une réforme significative du système d'éducation et de formation tout au long de la vie doit refléter la demande du marché du travail et ne pas rester au stade de la rhétorique.

Cela dit, il est important de noter les contraintes de cette consultation. Compte tenu de l'ampleur de la réforme proposée pour EE, un sondage en ligne est intrinsèquement limité comme mécanisme de rétroaction. Les questions à choix multiples ne permettent pas de saisir toute la nuance des perspectives et des expériences des acteurs du secteur au sein du système d'EE. Nous craignons que la possibilité limitée de fournir des commentaires détaillés sur l'opérationnalisation de modifications aussi importantes au système d'EE ait pour effet d'occulter d'importantes considérations politiques et d'aboutir à des résultats inattendus.

Nous avons structuré la présente soumission en suivant les en-têtes du document de discussion d'IRCC. En outre, nos commentaires se concentrent sur les changements proposés qui sont les plus pertinents pour la construction.

Simplifier les exigences du programme

En principe, nous pensons que simplifier le programme d'EE est fort nécessaire depuis longtemps déjà. Toutefois, déterminer si les changements proposés atteignent les résultats escomptés dépendra en fin de compte de la



conception et de l'application des mesures spécifiques. D'emblée, il est logique de consolider les trois flux en un seul. Dans la pratique, cependant, le processus de sélection d'IRCC a déjà convergé fonctionnellement en un système de tirage au sort unique, avec la catégorie d'expérience au Canada (CEC) étant la seule filière régulièrement sélectionnée. En revanche, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) et le Programme des métiers spécialisés (fédéral) (PMSF) n'ont pas fait l'objet d'un tirage au sort depuis 2023 et 2020, respectivement. Ainsi, bien qu'IRCC fonctionne déjà dans les faits avec un modèle à flux unique, l'ACC craint qu'une simplification plus poussée du système ne serve qu'à officialiser le statu quo, sans pour autant répondre utilement aux besoins du marché du travail canadien.

Toutefois, si l'objectif est de faciliter une immigration davantage axée sur la construction par des tirages par catégorie, plutôt que par la voie générale, l'ACC recommande que cette approche soit élaborée en étroite collaboration avec l'industrie afin de garantir un régime de tirages régularisé et que les profils des candidats reflètent fidèlement les besoins du marché du travail.

Exigences linguistiques

Le nouveau programme proposé exigerait : (1) un diplôme d'études secondaires canadien ou l'équivalent étranger; (2) une capacité linguistique intermédiaire en lecture, écriture, expression orale et compréhension orale; et (3) une année d'expérience professionnelle qualifiée au Canada ou ailleurs au cours des trois dernières années. Bien que ces exigences simplifiées visent à consolider et à éviter le dédoublement des critères entre les programmes, les exigences de base ne semblent pas modifier la dynamique de sélection sous-jacente. Étant donné qu'IRCC compte continuer à accorder des points pour l'enseignement postsecondaire et des niveaux plus élevés de maîtrise de l'anglais et du français, cela implique que le nouveau système pourrait poursuivre l'ancienne tendance consistant à donner la priorité aux candidats à fort capital humain.

En outre, les nouveaux critères du programme exigent le niveau 6 des Canadian Language Benchmark/Niveaux de compétence linguistique canadien (CLB/NCLC) pour la lecture, l'écriture, l'expression orale et la compréhension orale, ce qui reflète une consolidation des trois exigences linguistiques du programme précédent. Bien que cette harmonisation puisse simplifier l'administration du programme, ce niveau de référence dépasse ce qui est nécessaire pour travailler sur un chantier de construction. Le secteur de la construction exige une maîtrise de base du français ou de l'anglais pour satisfaire aux normes de santé et de sécurité, ce qui est possible avec des compétences linguistiques moindres. Par exemple, la formulation du PTMSF exige le niveau 5 des CLB/NCLC pour l'expression orale et la compréhension orale, et le niveau 4 pour la compréhension écrite et l'expression écrite, ce qui reflète plus précisément les compétences linguistiques pratiques nécessaires pour travailler dans le secteur de la construction. Augmenter arbitrairement le seuil linguistique peut empêcher de nombreux travailleurs de la construction autrement qualifiés de satisfaire aux exigences minimales. En plus de donner la priorité aux travailleurs hautement qualifiés, cette approche ne justifie pas non plus son impact sur l'industrie en améliorant la sécurité ou en offrant des gains de productivité.

Reconnaissance des permis canadiens dans les professions réglementées

L'ACC reconnaît et accueille favorablement l'accent mis sur les métiers spécialisés par l'entremise d'initiatives comme Équipe Canada forte (ECF). Toutefois, il est important de faire la distinction entre les métiers spécialisés et la main-d'œuvre du secteur de la construction au sens large; bien qu'ils se chevauchent, ils ne sont ni synonymes ni interchangeables. Bien qu'il soit compréhensible qu'IRCC souhaite se concentrer sur les certifications et les licences réglementées, n'accepter que les certificats des métiers désignés par le Sceau rouge nuit à la légitimité



des contributions d'autres travailleurs de la construction, qui jouent pourtant un rôle important dans la mise en œuvre d'un projet.

Les métiers du Sceau rouge, bien qu'importants, n'englobent pas tous les métiers qualifiés ou la main-d'œuvre du secteur de la construction. Le programme ne couvre que 54 métiers désignés et n'est pas disponible à l'échelle nationale, car le Sceau rouge n'est pas opérationnel au Québec. Alors que le gouvernement affirme que les travailleurs qualifiés sont essentiels à la réalisation de grands projets d'infrastructure, son système exclusif de reconnaissance des accréditations exclut la construction civile, c'est-à-dire le secteur responsable de la conception, de la construction et de l'entretien des infrastructures publiques. La plupart des métiers de la construction civile ne sont pas officiellement considérés comme des apprentissages; le renforcement arbitraire de ces exigences est donc difficile à justifier, en particulier lorsque l'attribution des points peut finir par exclure une grande partie de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'infrastructure en question.

Facteur des professions à haut salaire dans le système de reconnaissance des accréditations

Notre secteur est fier d'offrir des carrières bien rémunérées, stables et gratifiantes à ceux qui veulent construire notre pays. L'introduction de points de profession à haut niveau de rémunération pourrait donc profiter au secteur de la construction. Cependant, tout dépend de la manière dont le gouvernement définit les « hauts salaires » et de comment ce critère est appliqué dans la pratique. Bien que l'ACC comprenne l'intention du gouvernement de réduire la fraude en restreignant la portée des points boni, nous aimerions souligner que des points supplémentaires devraient être accordés aux demandeurs qui répondraient à un grand besoin de l'économie canadienne. Les exemples donnés, mettant en vedette des professeurs d'université et des médecins, qui gagnent beaucoup d'argent, sont également très instruits, ce qui renforce la faille du système précédent : associer la réussite économique à un niveau d'éducation supérieur est discriminatoire à l'égard du profil type des travailleurs de la construction.

En outre, les modifications apportées en octobre 2024 au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) illustrent les risques associés aux seuils fondés sur les salaires. Bien que les premiers changements aient eu un impact limité sur la construction, les effets sont devenus plus importants lorsque le gouvernement a introduit des restrictions sur la filière des hauts salaires et a relevé le seuil à 20 % au-dessus du salaire horaire médian de la province. Cet exemple illustre le problème plus général que pose l'introduction d'un facteur supplémentaire dans le système de reconnaissance des accréditations : si la barre peut être déplacée arbitrairement, la construction est affectée de manière disproportionnée, ce qui, en fin de compte, réduit la compétitivité d'EE par rapport aux travailleurs de la construction. Il est donc difficile de concilier l'urgence proclamée par le gouvernement de construire un Canada fort avec la sous-utilisation continue des voies d'immigration qui faciliteraient l'arrivée des travailleurs de la construction.

Conclusion

Au nom de l'ACC et de ses membres, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de participer à cette consultation et de partager les points de vue et l'expérience de l'industrie de la construction en ce qui concerne les réformes d'EE. Nous affirmons depuis longtemps que la construction, y compris de logements, d'hôpitaux, d'écoles et de corridors commerciaux, ne peut être accélérée si la main-d'œuvre n'est pas au rendez-vous. Alors que le gouvernement fait avancer son ambitieux programme de construction, il est essentiel que les préoccupations évoquées ci-dessus soient prises en compte, notamment en consultant continuellement les acteurs du secteur,



Canadian Construction
Association
Association canadienne
de la construction

afin de garantir que les futures réformes de l'immigration permettent au secteur de prospérer plutôt que de le freiner.

Nous nous ferions un plaisir de vous rencontrer, vous et votre équipe, à un moment qui nous conviendra mutuellement, afin de discuter du contenu de la présente soumission.

D'ici là, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gilbert'.

Rodrigue Gilbert
Présidente de l'ACC

C.C. : Ted Gallivan, sous-ministre, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada